

— * LA * —
KERMESSE

REVUE HEBDOMADAIRE

SOMMAIRE :

<i>Québec au temps passé (suite)</i>	L'HON. THS CHAPAIS
<i>Les loups devenus agneaux (fable)</i> ..	L'abbé F.-X. BURQUE
<i>Les Acadiens (suite et fin)</i>	EDOUARD RICHARD
<i>Un naufragé d'autrefois</i>	BENJAMIN SULTE
<i>Le pavillon de Phips (suite)</i>	ERNEST MYRAND
<i>Notre-Dame de Lorette</i>	P.-J. BÉDARD, Prêtre
<i>Un oublié</i>	BENJAMIN SULTE

QUÉBEC
LEGER BROUSSEAU, Editeur
11 & 13, rue Buade

*On s'abonne a la KERMESSE chez M. Leger Brousseau;
11 & 13, rue Buade, a Quebec. Prix de la souscription : \$1.00 pour
les dix numeros.*

C. B. LANCTOT,
9, RUE BUADE, QUEBEC

Ornements d'Eglise,

Chasubleries et orfèveries.

Soieries et passementeries,

Mérinos à Soutane, Ceintures, Collets.

Garnitures d'autel, lampes de Sanctuaire,

Chandeliers, Candelabres,

Lustres, Bannières, Drapeaux,

Chemins de Croix Statues de toutes grandeurs,

Images et articles religieux, Huile d'olive,

Encens braize encens. Etc., etc., etc.

☛ Toute commande adressée à J. M. AUBRY, 9 Rue Buade Québec, sera
remplie promptement.

C. B. LANCTOT,

9, RUE BUADE, QUEBEC,

Rue Notre-Dame, MONTREAL.

ON DEMANDE

On demande des agents pour la ville et la campagne. Bonne commission
payée. S'adresser entre 7 et 8 heures du soir à Raoul Renault, 46 Rue du Palais,
ou par lettre, Boîte 308, Québec.

LA KERMESSE

REVUE HEBDOMADAIRE

QUÉBEC AU TEMPS PASSÉ

(Suite)

Sur les dix-sept avocats du barreau de Québec, en 1808, sept étaient députés. C'étaient : MM. Sewell, Caldwell, Berthelot, J. A. Panet, Pierre Bédard, Borgia et Jean-Thomas Taschereau. M. Pierre Bédard, le grand Bédard, était incontestablement le premier avocat de son temps. Il en était aussi le premier homme politique. Avant tout le monde, il pressentit ce que devait être pour nous le gouvernement responsable, et il en parla en pleine Assemblée Législative, dès 1808. Ses vues politiques étaient trop avancées pour l'époque, et ne trouvèrent d'autre écho que les articles du *Canadien*, où il tenait souvent la plume. M. Etienne Parent a écrit de ce grand citoyen : "Profond penseur, grand logicien, esprit lucide, intelligence vigoureuse mais rassise, il avait besoin pour s'animer du choc de la discussion, et c'était surtout dans la réplique que ses moyens oratoires se manifestaient. Un de ses collègues et amis nous disait un jour qu'il se plaisait à lui servir d'avant-garde en chambre, ouvrant des discussions où M. Bédard se réservait la réplique aux adversaires. Souvent, disait-il, ils croyaient n'avoir affaire qu'à moi, et lorsqu'ils s'asseyaient triomphants, Bédard se levait et les foudroyait avant qu'ils n'eussent eu le temps de se reconnaître."

Au printemps de 1807, une cause fameuse mit en ébullition tout le barreau et on peut dire toute la société de Québec. Ce fut l'affaire du testament de M. Duchesnay, seigneur de Beauport et autres lieux.

M. Duchesnay était mort le 15 décembre 1806, et dans son numéro du 20 décembre, le *Canadien* annonçait ce décès en ces termes :

"Mourut à Beauport, le 15 du présent, âgé de 67 ans, l'honorable Juchereau Duchesnay, écuier, Membre du Conseil Exécutif, colonel de milice, de la division de Beauport, seigneur de Beauport, etc. Par religion et par honneur il sût être fidèle à son roi, et zélé pour son service. Dès 1764, il servait comme capitaine dans un corps canadien levé pour soumettre les sauvages. En 1775 il fut un des premiers qui abandonna ses intérêts pour se rendre au fort Saint-Jean, où après un siège dangereux il fut fait prisonnier avec nombre de ses compatriotes, qui comme lui avaient marché volontairement à la défense de la province contre l'invasion des rebelles. Une grande fortune accrue par son industrie lui a souvent fourni l'occasion de rendre service à ses concitoyens ; aussi en emporte-t-il l'estime et les regrets de ses parents et de ses amis. Ses restes ont été inhumés hier à Beauport avec les honneurs militaires et ceux dûs à son rang."

M. Duchesnay avait laissé un testament olographe, et la famille, Madame veuve Duchesnay, née Cathérine Dupré, Antoine Juchereau Duchesnay, fils aîné du défunt, l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, et le docteur François Blanchet, ses gendre, avaient requis M. Joseph Planté et M. Roger Lelièvre, notaires de Québec, d'ouvrir le dit testament, et d'en vérifier la teneur. Puis ils l'avaient déposé en l'étude de M. Planté, pour servir de minute aux expéditions subséquentes.

Au mois d'avril une action fut intentée par l'exécuteur testamentaire, M. Gabriel-Elzéar Taschereau, et Madame veuve Duchesnay, contre l'honorable John Young, pour le recouvrement d'une dette. M. Olivier Perrault était l'avocat des demandeurs, et produisit une expédition du testament et de l'acte de dépôt, certifié par M. Planté. Le défendeur fit défaut. Au jour fixé pour l'audition *ex-parte*, l'avocat-général, M. Jon. Sewell, comparut et soutint que l'action devait être renvoyée parce que l'expédition du testament et de l'acte de dépôt signée par le notaire n'était point un acte authentique ni prouvé au désir de la loi. M. Perrault soutint que l'expédition était valide, que le testament était olographe et dans la forme des anciennes lois françaises, qu'il n'avait pas besoin d'être prouvé ni vérifié. La Cour prit la cause en délibéré. Les juges de la Cour du Banc du Roi à Québec, étaient : l'honorable Henry Alcock, juge en chef, et grand juge pour la province, et leurs Honneurs MM. Thomas Dunn, Jenkin Williams, et P. A. de Bonne.

Le 20 avril la Cour du Banc du Roi décida que le testament n'avait pas été valablement authentiqué, et débouta l'action.

Les héritiers firent alors une requête pour faire authentifier et vérifier le testament devant la Cour. M. Planté comparut et présenta le document qui fut dûment vérifié. Puis il demanda qu'on lui remit le testament pour qu'il restât en son étude comme minute. Mais le juge en chef ayant exprimé l'opinion que cette pièce devait rester au greffe de la Cour, le notaire présenta une requête aux fins d'en conserver le dépôt. M. J. F. Perrault greffier, prétendit que "c'était son privilège d'avoir la garde du testament." Un dialogue assez vif s'engagea. M. Olivier Perrault défendit la prétention de M. Planté. Enfin la Cour décida que ce point serait plaidé le 10 juin.

L'affaire du testament avait pris des proportions qui passionnait le public de Québec. La politique y mêlait sa note aigüe. Le greffier était un chouayen, l'*alter ego* du juge de Bonne. M. Planté, le notaire, était député du comté de Hampshire, et l'un des principaux membres du parti patriote. C'était donc la lutte de chouayen contre patriote qui se transportait du forum, de l'assemblée et de la presse, au tribunal. Plusieurs des premières familles de la société québécoise, les familles Duchesnay, Taschereau, etc., étant concernées dans l'affaire, on conçoit l'extraordinaire intérêt qu'elle provoquait dans notre bonne ville. Tout le monde parlait de l'affaire du testament.

Au jour fixé, la joute légale eut lieu avec un grand éclat. Les sommités

du barreau étaient aux prises. MM. J. A. Panet, orateur de l'Assemblée Législative, et député de la Basse-Ville de Québec, et M. Pierre Bédard, député de Northumberland, comparaissaient pour M. Planté, M. Olivier Perrault comparaissait pour la famille Duchesnay, et M. Sewell, Avocat-général et Procureur-général représentait le pouvoir public et les prétentions du greffier de la cour.

Je viens de relire le compte-rendu de la plaidoirie et elle m'a donné une haute idée du talent, de la science, de l'habileté des avocats de cette époque. Ah ! notre vieux barreau était à la hauteur de sa tâche et de son rôle dans ces jours difficiles ! Quelle forte et brillante pléiade que celle des Bédard, des Panet, des J. T. Taschereau, des Borgia, des Berthelot, etc. ! Ces hommes distingués allaient faire école. Déjà une élite de jeunes étudiants pleins de talent et d'ardeur se préparaient à suivre leurs traces. C'étaient Moquin, Plamondon, Justin McCarthy,—hélas, trop tôt brisé par le démon de l'ivrognerie,—l'immortel Vallière de Saint-Réal, Philippe Aubert de Gaspé, dont la carrière au barreau fut peu active, mais qui s'est fait un nom fameux dans les lettres par deux ouvrages écrits à soixante-dix ans.

Mais revenons au testament de M. Duchesnay. La cour décida qu'il devait être déposé au greffe, et *causa finita est*. Les chouayens l'emportèrent, et il dû y avoir réjouissance dans le cercle de MM. de Bonne et Perrault, à l'occasion de cette petite victoire.

Toutefois, cette joie fut tempérée, quelque jours après, par la disparition de leur organe, le *Courrier de Québec*, dont la publication fut suspendue par défaut d'encouragement. Le *Canadien* en annonçant la mort de son rival, faisait malicieusement allusion au dépôt du célèbre testament.

Mourut, disait-il, samedi dernier, sur les sept heures du soir, le *Courrier de Québec* ; nous avons la satisfaction de voir qu'il n'a point du tout été effrayé les approches de la mort et qu'il a rendu le dernier soupir en vrai héros. Quelques heures avant de mourir il a fait son testament olographe, dont l'ouverture a faite publiquement. On ignore encore où l'Exécuteur testamentaire le déposer. Comme les legs sont, déjà en grande partie, remplis, il est à présu qu'il ne sera point déposé au Greffe ; mais qu'il restera en dépôt entre les mains du public. Le *Canadien* en reconnaissance du leg qui lui a été fait, se charge de l'exécution du Testament.

Le *Courrier de Québec* reparut quelques mois après. Comme on le v l'*affaire du testament* fut l'un des épisodes saillants de l'année 1807, pour société et les avocats de Québec.

THS. CHAPUIS

(A continuer.)

La délicatesse est le génie du cœur.

FABLE

LES LOUPS DEVENUS AGNEAUX

Les loups, depuis longtemps, dans leur malice extrême,
 Rôdaient autour du clos, cherchaient un stratagème
 Pour dévorer, d'un coup, le troupeau tout entier :
 Carcasse de mouton est si tendre à croquer !
 Un bon jour l'un d'entre eux harangua ses confrères :
 " Accourez tous ici, venez, mes chers compères,
 Je viens de découvrir une brebis galeuse !
 Déposons maintenant notre humeur belliqueuse :
 Usons de ruse enfin, c'est la ruse qu'il faut.
 Nous allons dénoncer, en bloc, tout le troupeau,
 Et gagner le pasteur à faire notre affaire !
 Vous demandez comment ? La chose est toute claire :
 Qu'il chasse les brebis dans les champs, dans les bois :
 Soudain nous voilà tous à des noces de rois !
 Affublons-nous, d'abord, pour tromper davantage,
 Des toisons des agneaux dont nous fîmes carnage,
 Et crions au pasteur contre l'infection !
 Pour sauver les petits de la contagion,
 Ne chassera-t-il pas ces brebis gangrenées ? "

A ce discours, voilà les bêtes forcénées
 Au comble de la joie : on gambade et l'on rit ;
 D'un triomphe certain chacun se réjouit !

Bientôt les voilà tous, en phalanges serrées,
 Peaux d'agneaux sur le dos, et les griffes rentrées,
 Tête basse et dolente, avec pleurs dans les yeux,
 Les voilà gémissant, criant à qui mieux mieux
 Que la peste, la gale a gangrené leurs mères,
 Que les pauvres agneaux ont horreur des ulcères,
 Et que, pour les sauver, le pasteur aussitôt
 Doit chasser les brebis, bien loin, sans dire mot !

" Holà ! dit le pasteur, satanés escogriffes,
 Je vois vos yeux brûlants, et vos dents et vos griffes !
 Votre voix vous trahit, car, au lieu de bêler,
 Vous ne faites toujours que gronder, que hurler !
 Votre allure, vos traits me révèlent vos crimes,
 Et vous cherchez encor de nouvelles victimes !
 Vous avez mal posé la laine sur vos dos :
 Vous êtes loups ! Je vois vos atroces complots !
 C'est vous qu'il faut chasser : décampez au plus vite,
 Ou gare le fusil et mon chien qui s'irrite ! "

Les loups, désappointés, regagnèrent le bois,
 Honteux d'avoir encore été si maladroits.

Le pasteur sacrifia la bête malheureuse ;
 Le troupeau fut sauvé par sa main courageuse ;
 Les agneaux rassurés suivirent les brebis,
 Et l'on chanta bientôt : paix dans tous les esprits !

Mal d'un particulier n'est pas mal de tout homme ;
 Et quel zèle effrayant de vouloir qu'on assomme,
 Pour les fautes d'un seul, un état tout entier !
 Chrétiens, laissez aux loups cet étrange métier.

L'abbé F.-X. BURQUE.

LES ACADIENS

(Fragment historique)

(Suite et fin.)

Nous sommes convaincu que si ces archives étaient complètes, si les auteurs de la déportation n'en avaient fait disparaître les documents les plus compromettants, il pourrait être démontré plus clairement encore, que le gouvernement anglais n'a eu aucune part dans ce crime.

S'il est vrai, d'un côté, que la politique anglaise a toujours été une politique d'intérêt plutôt que de sentiment, en autant cependant qu'il s'agit de la métropole, on peut dire qu'elle a été généralement honorable et qu'elle peut être comparée avantageusement à celle d'aucune autre nation. La haute position dont elle jouit, elle la doit à la sagesse, à la largeur de vues de ses hommes d'état. Un ministère succédait à un autre, mais dans les grandes lignes de sa politique, rien n'était changé.

Sans enthousiasme subit, mais aussi sans refroidissement, sans volte-face inattendue, l'Angleterre poursuivait son but avec la même résolution, la même tenacité. Les obstacles ne semblaient servir qu'à aiguïser ses convoitises et affirmer sa détermination.

La politique de la France peut se résumer en une définition à peu près contraire. On fondait des colonies avec enthousiasme, pour les abandonner à elles-mêmes, quelques années plus tard. C'est ainsi que fut fondée l'Acadie. On y implanta une centaine de familles pour les laisser soutenir sans assistance des luttes héroïques contre un ennemi beaucoup plus fort. Lorsque cette poignée de colons, devint un petit peuple heureux et prospère, lorsque l'on vit quel prix l'Angleterre mettait à sa conservation, on se reprit à convoiter ce que l'on avait négligé ou abandonné.

Au lieu de fonder des colonies avec des colons, on croyait les fonder avec des forteresses. Un seul des trente millions dépensés sur le rocher de Louisbourg, eût peuplé l'Acadie de manière à en assurer à la France la possession permanente. Pendant que le Canada avec ses soixante-mille âmes

tenait en échec les douze-cent mille de la Nouvelle Angleterre, la France, livrée aux courtisans, s'amusait. Voltaire, qui présidait la cour des beaux esprits, déclara que le Canada n'était que quelques arpents de neige, et le Canada fut perdu.

Ces colonies avaient des devoirs envers la France, et elles s'en sont acquittées généreusement. Peut-elle à son tour en dire autant? Suffit-il au père de famille de donner le jour à ses enfants? Ne leur doit-il pas de plus éducation et protection?

Après plus d'un siècle d'oubli, cette France s'est rappelée que cet enfant abandonné avec insouciance avait depuis grandi, qu'il gardait d'elle un tendre souvenir. Elle s'aperçut aussi que ces quelques arpents de neige étaient un empire dont la possession enrichissait sa rivale. Regrets inutiles! Depuis longtemps l'Angleterre s'est approprié toutes les terres désirables de notre planète. Sa langue, ses institutions, son influence, ses capitaux accumulés par toutes ses colonies, couvrent ainsi tous les points du globe. Ils y font sa force et sa richesse. Pendant que la France s'amusait, l'Angleterre faisait des affaires; cela valait bien le mot d'esprit qui fit rire un jour qui et eût été oublié le lendemain, si la France ne le pleurait depuis.

Pauvre France! Pour garder ton sceptre en mains fermes, tu avais inventé la loi salique. Tu ne voulais pas être gouvernée par des reines, et tu l'as été par des guenons. Tu étais riche et honorée, ce sont elles qui ont gaspillé tes écus et ton honneur. L'esprit de tes fous t'a fait bien du mal. Tu te disputes aujourd'hui le privilège de faire sécher ton poisson sur un petit continent qui t'appartenait ou pouvait t'appartenir en entier. Il t'appartiendrait encore, avec toutes les richesses qu'il recèle sous ses arpents de neige, si tu avais eu moins de l'esprit qui s'envole et plus de l'esprit qui fructifie.

Oh! France, pardonne à un fils de ces malheureux Acadiens d'évoquer ces souvenirs cruels. Nous avons tant souffert.

Abandonnés, oubliés, les Canadiens ont toujours aimé la France. Ils ont changé de domination, mais pour devenir bientôt les maîtres de leur propre destinée. Leur sort, cruel par cet oubli, ne le fut pas autrement. En fut-il ainsi des Acadiens? Peuvent-ils oublier les maux que cet abandon leur a causés?

Si nous ne pouvons oublier les malheurs incalculables qui nous ont été infligés, nous pouvons, avec une plus juste appréciation des faits, maintenant pardonner à l'Angleterre la part qui peut lui être attribuée. Mais nous ne pouvons pardonner aux vrais coupables. Nous ne pouvons pardonner à Lawrence et à ses complices: les Boscowen, les Morris, les Monckton, les Green, les Collier, les Dechamps, les Winslow, les Murray. Nous ne pouvons pardonner à ceux qui, sans cause, sans ordres, ou contre les ordres de la métropole, nous ont dépouillés et jetés sur toutes les plages.

Non, ces injustices et ces maux ne peuvent s'oublier. Tant que nos

enfants pourront retracer leur origine, ils se rappelleront et pleureront les malheurs de leurs pères. Nous ne sommes pas libres d'effacer de nos cœurs ces poignants souvenirs. Nous pouvons encore aimer et bénir le drapeau qui flotte sur nos têtes ; nous pouvons excuser et pardonner la part que l'Angleterre a prise dans ces événements, mais que l'on cesse de nous salir pour laver une douzaine d'individus que toute l'eau du Niagara ne saurait blanchir. Que l'on se joigne à nous plutôt pour rétablir les faits que certaines histoires ont pris à tâche de dénaturer ; imprimons sur le front des coupables le stigmatisme qui leur convient ; montrons que le *British Fair Play* n'est pas un mot vide de sens, et les Acadiens pardonneront, ils aimeront, ils oublieront, si toutefois cela leur est permis après tant d'infortunes.

EDOUARD RICHARD.

UN NAUFRAGE D'AUTREFOIS

Une lettre, en date du 18 août 1879, écrite par M. Charles de Bonnechose, auteur de *Montcalm et le Canada-Français*, que je retrouve parmi mes papiers, renferme le passage suivant :

“ J'ai acheté, l'autre jour, une estampe du siècle dernier, grossièrement illuminée. On y voit figurés : un navire frappé par la foudre au milieu d'une tempête et, au premier plan, deux femmes debout sur un rocher. Au-dessus on lit :

“ L'escadre verte ayant été accueillie d'une violente tempête dans la rivière du Saint-Laurent, le tonnerre tomba sur le vaisseau amiral, qui en fut consumé. Il n'y eut de sauvé de tout l'équipage que deux femmes, qui se jetèrent à la mer et gagnèrent la pointe d'un rocher qui était proche.”

“ Nul doute qu'il n'y ait là l'illustration d'un sinistre maritime qui fit jadis grand bruit. Les annales du Saint-Laurent en ont-elles gardé quelque trace ? Peut-être la catastrophe remonte-t-elle au XVIII^e siècle, mais la gravure paraît de 1720 à 1750.”

M. de Bonnechose attend la réponse depuis treize ans. Cet événement m'est inconnu. Je passe la main à d'autres. Les savants de toutes les couleurs, origines, caractères, formes quelconques—et même ceux qui n'ont rien de tout cela, sont invités à exprimer une opinion potable. Celui qui fera la meilleure réponse, recevra en cadeau mon volumé de *Pages d'Histoire du Canada*—à condition de le vendre au profit de *La Kermesse*.

BENJAMIN SULTE.

Une des lois de l'amitié c'est de n'être pas importun.—(*Maxime orientale.*)

L'indulgence est la vertu de ceux qui se connaissent.

Celui qui garde sa langue garde son âme.

LE PAVILLON DE PHIPS

(Suite)

Maintenant que nous connaissons les positions respectives de la flotte anglaise et des batteries Canadiennes françaises, le quantième, l'heure du jour, l'heure et le sens du courant de la marée, il reste à déterminer *comment* s'opéra la capture du pavillon de Phips.

“ Deux capitaines, M. de Maricourt et M. de Lotbinière prirent soin des batteries et pointaient le canon, mais si juste qu'ils ne perdaient point de coups. “ *M. de Maricourt abattit avec un boulet le pavillon de l'amiral*, et sitôt qu'il fut tombé, nos Canadiens allèrent témérairement dans un canot d'écorce l'enlever et le tirèrent jusqu'à terre à la barbe des Anglais. On le rapporta en triomphe à la Cathédrale où il est encore.” Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, page 329.

“ Dès qu'il (*le parlementaire*) fut arrivé à bord (*du Six Friends*) on commença de tirer d'une des batteries de la Basse-Ville (1), ce qui surprit fort les Anglais ; Phips surtout ne revenait point de son étonnement de se voir obligé d'assiéger dans les formes une ville où il s'était flatté qu'on n'aurait pas la hardiesse de l'attendre autrement que pour se soumettre à lui.

“ Mais ce fut bien pire encore, quand, du premier coup de canon, son pavillon ayant été abattu et la marée l'ayant fait dériver, quelques Canadiens allèrent le prendre à la nage, et malgré le feu qu'on faisait sur eux, l'emportèrent à la vue de toute la flotte : il fut porté sur le champ à la Cathédrale où il est encore.” — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome II, livre XIV, page 81.

Telles sont les deux versions contradictoires de l'épisode. Laquelle choisirons-nous ?

Indéniablement, le récit de Juchereau de Saint-Ignace est le meilleur. Il s'impose pour une raison de nécessité absolue. Nous avons constaté, il n'y a qu'un instant, que la plus grande vitesse de la marée, flot ou jusant, se produit aux deux tiers de la durée de ce courant. Or, le 16 octobre 1690, à dix heures et demi du matin, la marée baissait devant Québec depuis cinq heures et quarante-huit minutes ; l'on en était donc aux *trois quarts* du baissant qui venait à peine de ralentir son maximum de vitesse.

Sitôt que le drapeau tomba, il fut donc, dans la première minute qui suivit sa chute, emporté par le jusant à plus de 350 pieds du *Six Friends* (2). Quel nageur eût jamais réussi à le rejoindre ? Si, par miracle, il s'en fut trouvé un pour l'atteindre, aurait-il jamais pu revenir au rivage avec son trophée, refouler ce terrible jusant fluvial, inéluctable, irrésistible ? Et où allait-il ce pavillon ? Il redescendait le grand fleuve en dérive et filait droit

(1) Ce coup de canon fut tiré de la batterie marquée No 11 sur la carte de l'ingénieur royal Villeneuve.

(2) J'ai été de bon compte et n'ai calculé la vitesse du courant qu'à raison de 3½ nœuds à l'heure. J'étais justifiable cependant de la mesurer à 4 nœuds.

aux battures de Beauport où se tenaient mouillés les transports anglais qui, naturellement, le guettaient au passage et n'auraient pas même eu la peine de déborder une chaloupe pour le repêcher, tant la marée le rejetait directement sur eux. Il y avait donc pour nos Canadiens nécessité impérieuse, absolue, de mettre un canot à la mer et de courir à la Croix de Saint-George plus vite que tout de suite !

D'où partit le canot d'écorce ? Des quais de la Basse-Ville, de l'embouchure du Saint-Charles ou de La Canardière ? L'histoire n'en dit rien ; mais la vraisemblance et le succès de cette prouesse nous imposent cette dernière hypothèse. Nos Canadiens partirent donc de La Canardière, prirent le courant, entrèrent bravement dans la zone dangereuse de la flotte ennemie et, sous le feu croisé des vaisseaux de guerre et des transports, ils enlevèrent le drapeau, *à la barbe des Anglais !*

Voilà comment j'entends l'héroïque épisode du pavillon de Phips.

Je n'ai pas à discuter ici la question de savoir si les nageurs de Charlevoix ne seraient pas, au point de vue théâtral, plus dramatiques que les canotiers de Juchereau. Ce livre étant essentiellement historique, un travail d'âpre et sèche archéologie, il ne convient pas d'y introduire un chapitre de critique littéraire. Je dirai seulement, étant donné les circonstances de ce hardi coup de main, que les canotiers de Juchereau me semblent plus courageux que les nageurs de Charlevoix. Ceux-ci n'auraient offert que la tête aux mousquetaires et aux canonnières de l'armée puritaine ; ceux-là faisaient cible de leurs corps tout entiers. Mais alors la raison de prudence s'effaçait devant une rigoureuse question de vitesse de laquelle tout dépendait, car il fallait prévenir les chaloupes que l'amiral pouvait faire détacher de son bord. Sait-on la vitesse d'un canot d'écorce, monté par un seul homme ? Le 20 août 1890, à Jessup's Neck, Long Island, États-Unis, un *professionnel* du nom de A. R. Mackendrick, courait un mille à l'aviron en *neuf minutes et vingt-neuf secondes* (1). Remarquez que l'exploit nautique eut lieu en *eau calme*. Concevez maintenant la rapidité d'un canot d'écorce, monté par cinq ou six hommes et combinant la force de ses coups d'avirons à la vitesse *maximum* de la marée baissante. La manœuvre fut si prompte que les Anglais n'eurent pas le temps de détacher leurs chaloupes comme ils le firent l'après-midi du même jour lorsqu'ils cherchèrent à enlever M. de Maricourt, revenant de la Baie d'Hudson.

En 1690, la Révérende Mère Juchereau de Saint-Ignace était dans toute la force de l'âge et du talent. Religieuse hospitalière depuis déjà vingt-six ans, elle était encore archiviste de la communauté, c'est-à-dire historien du pays. Elle écrivit la relation du siège de Québec sous la dictée même de ceux-là qui l'avaient glorieusement repoussé. Elle connut tous les blessés de notre petite

(1) *The New-York Clipper Annual*, 1891 p. 91.

armée Canadienne française, car elle eut l'honneur et la joie de leur prodiguer ses soins les plus empressés aux salles de son hôpital. De la fenêtre de son austère cellule elle vit, *de ses yeux*, les canotiers enlever le pavillon de l'amiral Phips, et *le tirer jusqu'à terre, à la barbe des Anglais*. Ou bien, si le spectacle de cette incomparable prouesse lui échappa, son oncle, le vieux seigneur de Beauport, Nicolas Juchereau de Saint-Denis, qui eut la gloire d'un bras cassé par une balle ennemie au premier engagement de La Canardière, dut lui en conter tout le détail pendant les trois semaines qu'il passa à l'Hôtel-Dieu de Québec sous le traitement du savant docteur Michel Sarrazin.

En 1690, Charlevoix n'avait que huit ans, l'âge heureux des confitures ! En 1705, le futur célèbre jésuite vint au Canada. Frontenac, François Prévost Monsieur de Sainte-Hélène, Nicolas Juchereau de Saint-Denis, François de Bienville, tous les grands témoins du siècle étaient morts. Quant aux autres, quinze années de survie n'avaient pas dû leur rafraîchir la mémoire. Charlevoix, qui séjourna à Québec cinq années consécutives (de 1705 à 1710), eut tout le loisir de causer avec Juchereau de Saint-Ignace (1) du grand événement qui nous préoccupe et de le discuter à fond.

Or (1731), parut en France la première édition de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* publiée par M. de la Tour à l'insu de la communauté de Québec. Ecrite d'après les renseignements de la Mère Juchereau de Saint-Ignace, elle avait été rédigée par la Mère Duplessis de Sainte-Hélène (2). On y lisait en toutes lettres : *Silôt qu'il fut tombé (le pavillon de Phips) nos Canadiens allèrent témérairement dans un canot d'écorce l'enlever, et le tirèrent jusqu'à terre, à la barbe des Anglais*.

Dix ans plus tard (1741), Charlevoix publiait son *Histoire Générale de la Nouvelle-France*. Racontant à son tour l'épisode de la Croix de Saint-George, il écrivait ce qui suit :

Du premier coup de canon, son pavillon (celui de Phips) ayant été abattu, et la marée l'ayant fait dériver quelques Canadiens allèrent le prendre à la nage et, malgré le feu qu'on faisait sur eux, l'emportèrent à la vue de toute la flotte.

Quels témoins, quels documents nouveaux avait-il donc découverts depuis 1731 ? Je n'en connais aucuns, et il est absolument improbable qu'on en signale jamais d'autres.

Nous pouvons donc conclure, en toute sécurité de preuves, que Juchereau de Saint-Ignace a écrit l'histoire du *Pavillon de Phips* et que Charlevoix en a créé la légende.

ERNEST MYRAND.

(A continuer)

(1) Elle mourut le 14 janvier 1723, à l'âge de 73 ans.

(2) On possède encore à l'Hôtel-Dieu de Québec la copie originale de cet ouvrage éminemment précieux. Elle est écrite de la main même de la Mère Duplessis de Sainte-Hélène et signée par la Mère Juchereau de Saint-Ignace.

NOTRE-DAME DE LORETTE.

(PRÈS QUÉBEC)

Le Père Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, jésuite, l'un des plus saints missionnaires qui aient arrosé le Canada de leurs sueurs, dirigeait depuis onze ans la mission des Hurons, lorsque cette nation fut détruite par les Iroquois. Ce missionnaire zélé se hâta d'assembler les restes dispersés de ses néophytes, et suivant l'ordre de son supérieur, descendit avec eux à Québec, et les conduisit à l'Île d'Orléans, sur les terres que les jésuites y possédaient. Les Iroquois, qui semblaient avoir juré de boire le sang du dernier Huron, vinrent surprendre dans sa retraite la petite congrégation du Père Chaumonot et en firent un horrible carnage. Alors le Père était chez les Onnontagués comme ambassadeur missionnaire. Ceux des Hurons qui échappèrent à la hache des Iroquois, ne trouvèrent de salut que sous la protection du canon du fort de Québec, au pied duquel ils vinrent se réfugier.

Quelque temps après, les Iroquois ayant fait leur paix avec la colonie, les Hurons furent transportés à Beauport, encore sur les terres des jésuites, appelées Notre-Dame-des-Anges. Mais ils n'y demeurèrent pas longtemps. Le Père Chaumonot, qui était chargé d'en prendre soin, les conduisit à trois quarts de lieues de Québec, vers l'ouest, en un lieu appelé alors la côte de St-Michel. On y donna aux sauvages un assez vaste terrain, pour qu'ils pussent vivre commodément. La chapelle qu'on y érigea, n'était qu'une pauvre cabane d'écorces.

Mais les hautes vertus du P. Chaumonot et la ferveur de sa congrégation de sauvages étaient devenues célèbres en Europe, surtout en France. Pour récompenser et tout à la fois pour affermir la foi de ces nouveaux chrétiens, le P. Vérencourt, jésuite, envoya d'Europe au P. Chaumonot, une statue de la sainte Vierge, faite du bois même du chêne où l'on avait trouvé la miraculeuse Notre-Dame-de-Foi, près Dinan. Alors le P. Chaumonot forma le dessein de bâtir une chapelle sous le même nom de N.-D.-de-Foi. Ce qu'il exécuta en moins d'un an en 1638. Cette chapelle fut construite en bois. La statue de la sainte Vierge y fut installée avec pompe. Ce lieu devint bientôt l'objet d'une grande vénération, par les marques visibles de la protection de la mère de Dieu envers un grand nombre de ceux qui le visitèrent. La reconnaissance des fidèles envers leur protectrice fournit bientôt les moyens d'achever et d'orner cette chapelle. Si la statue de N.-D.-de-Foi existe encore, on devrait la conserver dans une niche ou dans un étui.

Le P. Chaumonot et ses bons Hurons crurent devoir témoigner au P. Vérencourt leur reconnaissance pour le don de cette Notre-Dame-de-Foi. Pour cela ils firent un collier de porcelaine blanche sur lequel étaient écrites en perles noires ces paroles :—*Beata quæ credidisti*. Le P. Vérencourt fut

prié de présenter, de la part des Hurons, ce collier à la véritable Notre-Dame-de-Foi, dont ils avaient le bonheur de posséder l'image en bois. Ce collier et quelques autres ouvrages de piété, faits par les Hurons, furent portés à Notre-Dame-de-Foi processionnellement et comme en triomphe, sur un char magnifique traîné par quatre chevaux, soutenus par deux hommes vêtus de peaux d'ours pour représenter la nation huronne. On fit à cette cérémonie un sermon de circonstance en l'honneur de la sainte Vierge, dans lequel on loua beaucoup la ferveur de la nouvelle église du Canada.

La piété de ces fervents néophytes et de leur saint missionnaire, et leur reconnaissance envers la sainte Vierge, ne se bornèrent point à ce seul don. Le P. Chaumonot avait toujours conservé un tendre souvenir de Notre-Dame de Lorette, où il avait été guéri miraculeusement, dans sa jeunesse d'une gale des plus dégoûtantes qu'il avait à la tête. Il fit donc encore faire à ses chers sauvages un collier de porcelaine blanche, portant, écrits en porcelaine noire, ces mots : — *Ave, Maria, gratia plena.* Le Père jésuite, pénitencier des Français, auquel ce collier fut adressé, pour être présenté à Notre-Dame de Lorette, le fit enchâsser dans un cadre doré, avec une inscription, qui marquait que la nation huronne, nouvellement convertie à la foi, offrait ce présent à la mère de Dieu. Les chanoines et tous les officiers de la sainte maison de Lorette reçurent ce petit cadeau avec beaucoup d'estime et de respect, et le déposèrent dans la sainte maison, selon le vœu des néophytes.

Un siècle et demi après, Monseigneur Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, d'heureuse mémoire, dans son voyage à Rome, visitant par piété Notre-Dame de Lorette, fut étonné de trouver, attaché à la muraille de la sainte maison, cet ex-voto du Canada. Les gardiens de la maison lui demandèrent pourquoi il avait été offert. L'illustre prélat, qui n'avait point vu les relations de ce fait, ne put satisfaire la pieuse curiosité de ses interrogateurs. Comme il n'y avait ni date, ni procès verbal de ce don, on supposa qu'il avait été envoyé pendant quelque temps d'épidémie ou de guerres désastreuses, comme l'expliqua le savant évêque, en rapportant quelques traits de l'histoire des premiers temps du pays. On ne soupçonna pas que ce présent était uniquement l'effet de la piété et de la reconnaissance des sauvages envers leur bonne mère. La reconnaissance pure est une vertu si rare au sein de la civilisation, qu'on a de la peine à la concevoir dans le cœur d'un sauvage.

Six ans après la fondation de Notre-Dame-de-Foi, des circonstances heureuses fournirent au Père Chaumonot l'occasion d'accomplir une résolution qu'il avait prise avant son départ d'Europe pour le Canada ; c'était de bâtir dans la Nouvelle-France une maison à la sainte Vierge, sur le modèle de la maison transportée miraculeusement de Nazareth en Italie, de doter le Canada d'une nouvelle Lorette. Les terres de la côte de Saint-Michel ne suffisant pas aux besoins des sauvages, il fallut songer à les transporter ailleurs. Eux-mêmes se choisirent un terrain dans la seigneurie des Jésuites

appelée alors de Saint-Gabriel, à trois lieues de Québec, vers le nord-ouest. Le Père Chaumonot, toujours chargé de leurs soins spirituels, malgré son âge avancé, comme un bon père, voulut les y accompagner. Rendus à leur nouvel établissement, la première pensée de ces chrétiens fervents fut d'ériger une maison de prière. Le Père Chaumonot demanda que cette chapelle fût appelée Notre-Dame-de-Lorette. Il en écrivit à son supérieur et à l'Evêque de Québec, alléguant beaucoup de raisons, qui toutes respirent une tendre piété et une dévotion surhumainement éclairée envers la sainte Vierge.

Sa demande fut reçue partout avec enthousiasme et réveilla dans tous les cœurs la piété et la foi la plus vive. On résolut donc unanimement de bâtir dans la Nouvelle-France une nouvelle Lorette, et de construire cette bâtisse en briques ; ce qui était alors très coûteux. La Compagnie de Jésus se chargea des dépenses principales. Beaucoup de personnes voulurent y contribuer ; chacun apporta son aumône selon son moyen. Le Père Chaumonot avait déjà reçu pour cette œuvre la somme de cinquante écus d'une dame romaine, à laquelle il avait communiqué son dessein avant son départ de Rome pour les missions du Canada. M. de la Chenaye, pour sa part, fit présent de deux grandes lampes d'argent, l'une pour Notre-Dame-de-Foi, l'autre pour Notre-Dame de Lorette, avec un parement complet. La mère de la Nativité, supérieure des Religieuses hospitalières de Québec, donna aussi cinquante écus. Un M. Basire fournit la même somme, et sa femme fit présent d'un superbe ornement. Elle en avait déjà donné un de même valeur à Notre-Dame-de-Foi. Le Marquis de Denonville, alors gouverneur du Canada, M. de Champigny, intendant, avec leurs femmes, firent aussi des présents dignes de leur rang et de leur piété. On montra tant de zèle que cette bâtisse, commencée à la Saint-Jean, en 1674, fût ouverte et bénie le 4 novembre de la même année.

A cette bénédiction il y eut un grand concours de Français et de Sauvages de différentes nations. Ce qui attira ce concours extraordinaire, ce fut la statue de la sainte Vierge qu'on y installa, et qu'on y vénère encore. Cette statue vient directement de la Lorette de l'Italie, et est faite sur le modèle de celle qu'on honore dans la sainte maison. Elle fut envoyée au Père Chaumonot par le Père Poncet, qui était venu avec lui en Canada, et qui était retourné en Europe. Le Père Poncet connaissait la tendre piété du Père Chaumonot pour Notre-Dame de Lorette. Dans un voyage en Italie, où il l'avait rencontré pour la première fois, il avait fait avec lui un pèlerinage à Lorette, et avait été témoin de sa promesse de bâtir une Lorette en Canada.

Pour l'installation de cette statue dans la nouvelle maison de Lorette, on fut la chercher en procession, à un quart de lieue de distance. La foule se pressait partout sur son passage ; tous voulaient la voir et la contempler, et se prosternaient comme pour recevoir sa bénédiction. Jamais on ne vit parmi le peuple une plus grande démonstration de foi, de piété et de confiance en

la Mère de miséricorde. On s'attendait à voir quelque miracle, tant la foi était vive.

Lorette devint bientôt un lieu célèbre. De toute part on y venait en pèlerinage. Les malades s'y rendaient ou s'y faisaient apporter de fort loin. Des guérisons extraordinaires de maladies jugées incurables ranimèrent la foi et la confiance des fidèles. Les relations de ce temps sont remplies de traits de la protection visible et de l'assistance de la Mère de Dieu.

Le Père Poncet avait aussi envoyé au Père Chaumonot une coëffe ou un bonnet de taffetas blanc, qui fut mise sur la tête de la statue de Lorette, de l'Italie, et aussi une écuelle de faïence, semblable à celle que l'on trouva dans la sainte maison, quand on en défit le plafond, et que l'on croit pieusement avoir servi à la sainte famille. On fit toucher l'écuelle du Canada à celle de Lorette, que l'on nomme ordinairement l'écuelle de l'enfant Jésus. De plus le Père Poncet avait envoyé de petits pains bénits pétris dans l'écuelle de Lorette. Tous ces objets furent reçus par le Père Chaumonot et ses néophytes avec une vénération égale à leur foi qui retraçait si bien celle de la primitive église. Il faut ajouter, sous peine de scandaliser les esprits forts de notre temps, que ces objets, tous matériels qu'ils étaient, excitaient une foi si vive parmi nos frères et les sauvages, que Dieu leur accordât la vertu de faire des miracles, comme autrefois à l'ombre de Saint-Pierre, et aux linges qui avaient une fois touché le corps de Saint-Paul, etc. \

Le Père Chaumonot à l'imitation des Chanoines de Lorette, faisait pétrir par les religieuses de Québec des petits pains dans l'écuelle envoyée de Lorette, et après les avoir bénits, les distribuait aux personnes qui en demandaient. Plusieurs malades furent guéris par l'usage de ce pain, nous dit le bon Père Chaumonot. Pourquoi en douter ? Aujourd'hui ces prodiges sont rares ou plutôt presque inconnus, parce que les temps sont changés. La foi vive des premiers chrétiens qui transportait les montagnes est presque éteinte, et naturellement les miracles ont cessé. Une philosophie toute humaine s'efforce de remplacer partout l'enseignement chrétien et malheureusement avec trop de succès. Cette philosophie erronée a humanisé l'action de Dieu et divinisé l'action de l'homme ; elle a mis l'homme à la place de Dieu dans l'opinion, et placé par conséquent la confiance en Dieu et ses saints. Son premier cri de douleur est l'invocation de l'homme et de son secours avant l'assistance de Dieu. Elle veut expliquer humainement les faits les plus prodigieux et les plus providentiels, en faisant usage d'une vaine science de la nature. Plus incrédule que les magiciens de Pharaon, elle met à la torture toutes les sciences exactes, l'art de la médecine, le magnétisme dans toutes ses extravagances, et emploie les arguments les plus astucieux pour voir en tout le doigt de l'homme et ne jamais reconnaître le doigt du tout-puissant de la sagesse impénétrable de Dieu. Alors Dieu se retire, abandonne l'homme à lui-même et à son action propre c'est-à-dire à la faiblesse et à une langueur incurable. Car sans la Providence

de Dieu sans cesse agissante dans l'opinion ou la foi des peuples comme en réalité, la société languit nécessairement. La foi en l'action divine en toute chose est l'âme de la société.

C'est un fait avéré, attesté par les témoignages les plus authentiques de l'histoire que la maison de Lorette en Italie, est la véritable maison de Nazareth, que la sainte famille a habitée presque toute la vie de Jésus-Christ. Cette maison a été transportée par une main invisible de Nazareth en Dalmatie et plus tard de Dalmatie en Italie, distance de plus de mille lieues de Nazareth. Un fait qui n'a jamais été authentiqué, et qui ne repose malheureusement que sur les traditions orales des sauvages de Lorette et des habitants d'alentours, attribuerait à la statue de notre Lorette un prodige semblable à celui arrivé à la sainte maison de Nazareth. On dit donc que les sauvages obligés d'abandonner Lorette, pour se retirer au lieu qu'ils habitent encore à St-Ambroise, emportèrent avec eux la statue de leur bonne mère, comme un ange tutélaire ; mais le lendemain matin, ils furent tout étonnés de ne plus retrouver au milieu d'eux leur sainte protectrice. Ils crurent que les habitants de Lorette étaient venus furtivement la nuit leur enlever cet objet de leur affection. Sans perdre de temps, ils retournent à Lorette, reprennent la statue qui se retrouvait à sa place ordinaire, et la rapportent chez eux. Les précautions les plus sévères furent prises pour prévenir un second enlèvement de cette statue. Dieu se sert toujours de la prudence humaine pour la confondre et faire briller les secrets de sa sagesse. Le lendemain encore à la grande surprise des sauvages, la statue était disparue. Dans leur simplicité naïve, ces bons chrétiens, dont le cœur n'était pas corrompu par l'esprit de la civilisation moderne, reconnurent dans ce fait le doigt de Dieu. Cependant pour s'assurer si l'image de leur mère était vraiment retournée à son sanctuaire ordinaire, ils s'en vont à Lorette, et retrouvent en effet sur son autel cette image vénérable de la mère de Dieu, des larmes de joie coulèrent sur tous les yeux ; chacun s'empressa d'aller saluer cette image que la sainte Vierge affectionnait d'une manière si particulière. Son sanctuaire fut entouré de la plus profonde vénération ; le souvenir s'en transmis d'âge en âge ; et encore maintenant rien ne serait plus sensible aux bons habitants de Lorette que la perte de la statue de leur mère et la destruction de son sanctuaire. Ce fait est donné pour ce que vaut une tradition populaire. La piété le croira sans peine ; mais l'incrédulité et l'impiété y trouveront sans doute beau champ à rire. On attribua l'enlèvement miraculeuse de la maison de Nazareth à la perte de la foi, dans ce pays, berceau du christianisme, et à la démoralisation qui s'en suivit. Si l'on compare la moralité du reste des Hurons avec la ferveur de leurs pères et du Père Chaumonot, on comprendra facilement pourquoi la sainte Vierge donna tant de préférence à son sanctuaire de Lorette.

P.-J. BÉDARD, Prêtre.

(à continuer)

UN OUBLIÉ

L'individu dont je vais vous parler était ce que j'oserais appeler un ouvrage rempli de fautes d'impression, ayant pour titre : Jean Rattier dit Dubuisson. Il était bourreau de Québec et demeurait sur la Grande-Allée, dans une maison que le Conseil Souverain avait achetée de Nicolas Marsolet, lequel la tenait de Guillaume Bonhomme, qui la lui avait vendue.

Rattier, domestique de Jean Crevier, seigneur de Saint-François-du-Lac, avait assassiné, en 1679, Jeanne Couc, âgée de vingt ans, fille de Pierre Couc dit Lafleur de Cognac et de Marie Metisameg8k8c, algonquinc, sa femme. Son procès est très curieux à lire. On le condamna à la potence, mais comme il n'y avait pas en ce moment de maître des hautes œuvres, il lui fut proposé d'accepter la charge, ce qu'il fit sans trop balancer, puisque, d'une manière ou d'une autre, il était parti pour le balancement.

Le premier bourreau officiel en Canada avait été un tambour des troupes que M. de Maisonneuve condamnait à mort, en 1648, et qui préféra remplir les fonctions d'exécuteur public plutôt que de subir la peine capitale. A cet effet, le Conseil de la colonie le retint à Québec.

M. Pierre Boucher disait, en 1663 : " On sait aussi bien pendre en ce pays que dans un autre, et on l'a bien prouvé à quelques uns qui n'ont pas été sages."

Vers 1665, la charge de bourreau était vacante. Un criminel, dont le nom n'est pas mentionné, consentit à la remplir, et voyant que le roi commençait à nous envoyer des colons, sans compter les troupes, le Conseil se décida à loger convenablement le nouveau fonctionnaire ; c'est pourquoi, le 28 janvier 1665, il donna ordre de payer à Nicolas Marsolet deux cents trente francs une maison située sur la Grande-Allée,—dans le voisinage de notre Kermesse. En voilà un rapprochement !

Rattier et sa digne famille font parler d'eux d'une manière peu édifiante en 1686 et 1695, toujours en par lui exerçant sa profession publique, sa femme vendant de l'eau-de-vie en cachette et ses filles volant des ustensiles de ménage ou recelant pour le compte des autres voleurs.

Vous voyez que la rue Saint-Louis ou Grande-Allée, habitée en tous temps par des familles cossues et haut placées dans notre monde, posséda une illustration d'un genre à part. Le devoir de l'historien étant de ne rien oublier, je complète sur le chevalier de la corde et du fer rouge les renseignements déjà publiés par mon ami J.-M. LeMoine, ce révélateur du vieux Québec. Que son souvenir brille dans la Kermesse et qu'il rapporte à celle-ci beaucoup d'argent !

BENJAMIN SULTE.

Imprimeur *L. Bousseau* =: Releur. =

11 St 13, Rue Duade, Québec

—: EDITEUR DU :—

Courrier du Canada,
du Journal des Campagnes,
du New-York Canada,
des Annales de Ste-Anne,
des Annales du T. S. Rosaire,

ET DU

Calendrier de la Province Ecclesiastique de Québec.

—: SPECIALITES :—

Impressions de Luxe,
Musique Typographique,
Cartes de Visite,
Registres et Livres Blancs,
Blancs d'Procédé
et de Notaires,
Facsimile, etc., etc.

Assurez-vous contre le Feu avec la ***

COMPAGNIE D'ASSURANCE

 PHOENIX
DE HARTFORD

— (ETABLIE EN 1854) —



<i>Capital en Argent</i> - - - - -	\$ 2,000,000 00
<i>Depot au Gouvernement du Canada</i>	139,860 00
<i>Actif pour pertes par incendie</i> - - -	5,676,386 79
<i>Reclamations payees depuis l'organisation de la Cie</i> - - - - -	39,027,738 02

SUCCURSALE DU CANADA :

Bureau Principal : MONTREAL

GERALD E. HART,

GÉRANT GÉNÉRAL

J. G. BRUNEAU,

Agent Général

J. G. TESSIER, Agent Spécial.

ELIE NOEL, Agent Spécial pour St-Sauveur.

Bureau du Jour : 65, RUE ST-PIERRE, B.-V.

Bureau du Soir : 368, RUE DU ROI, ST-ROCH.

 TELEPHONE 814 